



Je souhaite connaître les règles de constructibilité applicables à mon terrain :

LA NOTE D'INFORMATION D'URBANISME

Comment l'obtenir ?

La **note d'information d'urbanisme** est un document de renseignements qui permet de prendre connaissance des règles d'urbanisme applicables à une parcelle. Pour autant, n'a aucune valeur au titre des autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, etc.). Si vous souhaitez **vérifier le caractère réglementaire** de votre projet de construction et sa cohérence avec les objectifs de la Ville en matière de qualité architecturale et urbaine, il est conseillé de **déposer un avant-projet** auprès du service Développement Urbain de la Ville de Vertou (démarche intitulée « dépôt d'un avant-projet » sur l'espace citoyen accessible sur le site internet de la Ville de Vertou).

Obtenir la Note d'information d'urbanisme de ma parcelle

1/ Rendez-vous sur le site du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de Nantes Métropole : <https://metropole.nantes.fr/plum>



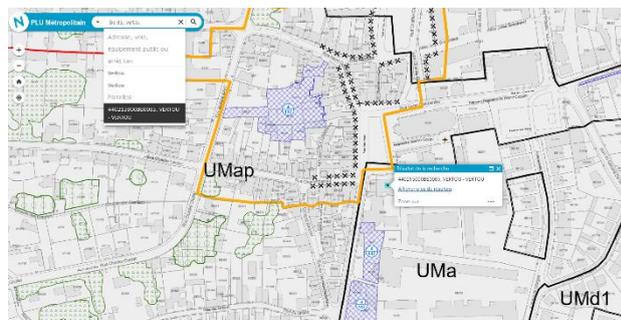
2/ Consultez la cartographie interactive.



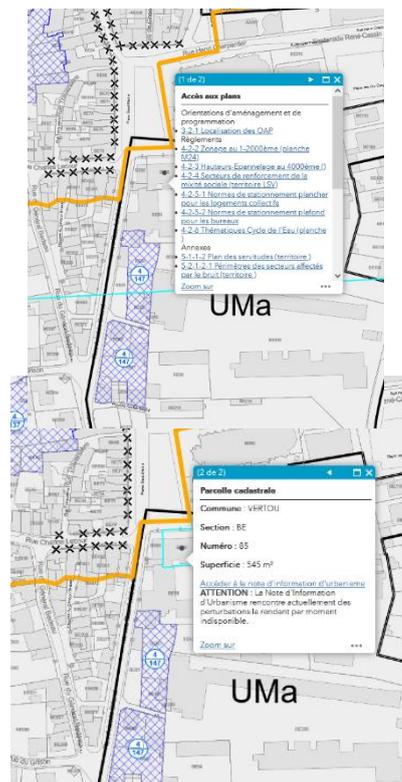
Pour faciliter la lecture, consultez la cartographie en pleine page

3/ Entrez votre adresse postale complète (numéro de rue, nom de rue, commune) ou votre référence cadastrale (se référer à la fiche pratique « Cadastre, où trouvez la référence cadastrale d'un terrain » ici : <https://vertou.fr/vivre/urbanisme/obtenir-un-renseignement-cadastral>) dans la barre de recherche et sélectionnez celle qui correspond à votre commune.

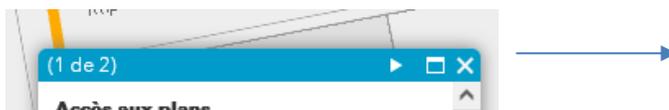
La carte interactive vous dirige sur votre parcelle et adjoint un onglet qui reprend les principales caractéristiques de celle-ci : commune, section, numéro.



4/ Cliquez sur la parcelle pour étudier le zonage effectif sur et autour de votre parcelle ainsi que les principales prescriptions réglementaires en présence.



5/ En cliquant sur la flèche (petit triangle à droite dans la bande bleue), vous accédez à la deuxième page de l'onglet



Et cliquez sur le lien [Accéder à la note d'information d'urbanisme.](#)

6/ Téléchargez votre [Note d'information d'urbanisme.](#)

Elle synthétise pour votre parcelle cadastrale, l'ensemble des zonages, prescriptions, informations et servitudes contenus dans le PLUm opposable.

Pour plus de précision sur les règles en vigueur, référez-vous aux pièces constitutives du dossier du PLUm : <https://plum.nantesmetropole.fr/home/le-plum/le-dossier-du-plum/les-pieces-constitutives-du-doss.html#site-title>

7/ Si votre terrain comprend plusieurs parcelles, réitérez les étapes 3 à 6 avec les références cadastrales des autres parcelles.

